

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Dévoilement du sondage portant sur les projets pétroliers et gaziers
dans la MRC de La Côte-de-Gaspé :

Cohérence entre la position du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie et les signaux fournis par les répondants

Saint-Maxime-du-Mont-Louis, 18 janvier 2018 – Le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) a pris connaissance des résultats du sondage mené par la firme Segma Recherche à la demande de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Réalisé à l'automne 2017 auprès de 400 citoyen(ne)s de la MRC, plusieurs résultats de ce sondage sont cohérents avec les interventions du CENG concernant le développement de la filière des hydrocarbures dans la région.

Risques de contamination de l'eau et de ses écosystèmes

Les « **risques de contamination de la nappe phréatique, de l'eau potable et des rivières** » sont ciblés par une majorité de répondants comme étant une **préoccupation majeure** liée au développement des hydrocarbures, et ce, peu importe leur position face aux trois projets d'exploration en cours dans la MRC. Pour les répondants s'opposant aux différents projets, environ le tiers évoquent cet enjeu comme principale explication de leur opposition. Pour les répondants appuyant les projets, plus de la moitié de ceux-ci considèrent qu'un « **risque démontré de contamination [...]** » constituerait la principale raison de retirer leur appui à ceux-ci.

Cette préoccupation de la population de La Côte-de-Gaspé face au développement des hydrocarbures s'arrime clairement avec les interventions que le CENG a réalisées auprès du gouvernement du Québec lors des consultations des dernières années. En effet, la majorité des recommandations formulées par le CENG visait la protection et l'utilisation durable de l'eau et de ses écosystèmes dans son territoire d'action.

Recours possible à la fracturation hydraulique

Selon les résultats du sondage, **le recours ou non à la fracturation hydraulique** dans le développement des projets gaziers et pétroliers constitue **un facteur déterminant dans la prise de position des répondants**. Cette situation est principalement marquée pour les projets Galt et Bourque où 45 % des répondants ne sont en faveur de ceux-ci qu'en l'absence de l'utilisation de cette technique de stimulation (34 % dans le cas du projet Haldimand où l'opposition stricte au projet est plus élevée).

À l'opposé, la *Loi sur les hydrocarbures* (2016, c.35) et ses projets de règlements confirment l'intention du gouvernement de permettre la fracturation hydraulique au Québec. Face à cette décision, le CENG rappelle qu'il demande **un moratoire sur l'utilisation de cette technique de stimulation**, et ce, notamment en lien avec **les risques de contamination, les besoins en eau liés à cette technique et le manque actuel de connaissances de l'hydrogéologie de la Gaspésie**.

Mise en place d'audiences publiques du BAPE sur la question dès maintenant

Environ 90 % des répondants considèrent **essentiel que le BAPE se penche sur l'évaluation des impacts environnementaux des trois projets** en cours dans la région. De plus, près de 80 % de ceux-ci réclament que de **telles évaluations soient réalisées « avant ou lors de la phase d'exploration »**, phase actuellement en cours dans la région. Cette position rejoint des demandes antérieures et toujours actuelles du CENG pour la tenue d'un BAPE sur la question des hydrocarbures en Gaspésie durant la phase exploratoire, soit dès maintenant.

Acceptabilité sociale des projets

Les résultats du sondage montrent un **flagrant besoin d'informations supplémentaires sur la question du développement des hydrocarbures** dans la région. Bien que les répondants se soient positionnés sur les divers projets en cours dans la région, les résultats du sondage ne peuvent être assimilés à un indicateur fiable de l'acceptabilité sociale de ceux-ci.

Logiquement, **l'évaluation adéquate de l'acceptabilité sociale** de chaque projet impliquera au préalable une **démarche transparente et complète d'information, puis de consultation**, afin que les citoyen(ne)s soient - au terme de ces étapes - en mesure de se prononcer en faveur ou non, et à quelles conditions.

Pour plus de détails sur la position du CENG concernant les hydrocarbures

- [Mémoire déposé dans le cadre des consultations de l'Évaluation environnementale stratégique \(ÉES\) globale sur les hydrocarbures](#)
- [Mémoire déposé dans le cadre des consultations sur le projet de loi 106](#)
- [Commentaires déposés au MERN dans le cadre des consultations des projets de règlements d'application de la *Loi sur les hydrocarbures*](#)

Le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'assurer la concertation, la planification ainsi que la conciliation des usages de l'eau en fonction des principes de gouvernance participative et de gestion intégrée des bassins versants de la zone Gaspésie Nord. Pour ce faire, il doit élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs de l'eau et les citoyens.

Pour information

Thierry Ratté

Codirecteur *par intérim*, responsable des communications

Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)

418-797-2602

thierry.ratte@conseileaunordgaspesie.ca